



Nbre en exercice : 14
 Nbre de présents : 11
 Nbre de votants : 14

Date de convocation : 10/03/2022
 Date d'affichage : 17/03/2022

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 Mars

L'An Deux Mille vingt-deux, les seize mars à vingt-heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle d'honneur, sous la présidence de Monsieur Philippe MAROTTE.

Présents : MM. BOUCQUEZ Jean-Louis - DAL Jean-Marie - LETAILLEUR Jean-Marie - MAROTTE Philippe – ORZEKOWSKA Francis - PARIS Johann - Mmes BÉDROUNI Ouria - COUSIN Marie - DUMONT Caroline - LAMBERT Geneviève - PILLON Christine

Représentés : M. CAMPS Alain représenté par Mme Ch. PILLON
 M. DENIS Alain représenté par Ph. MAROTTE
 BOUILLÉ Claudette représentée par Mme Marie COUSIN

est élu secrétaire de séance : M. ORZEKOWSKA Francis

01/03/2022 - CONVENTION POUR LA FETE FORAINE

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de Monsieur Alexandre Richard de Wavignies (60) – Manège RALLYE 2000 pour les attractions suivantes dans le cadre de la fête du village organisée comme chaque année :

- Manège enfantin, jeu d'adresse et pêche aux canards pour 270 €
- Les tours gratuits le lundi sous forme de tickets pour un montant de 150 €
- Les tours offerts par le maire et les adjoints.
- La prise en charge des frais de branchement électrique.

Après échange de vues et en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, la proposition mentionnée ci-dessus pour la Fête Foraine annuelle.

02/03/2022 – ECLAIRAGE PUBLIC – Convention FDE (D54 Armoire d'éclairage vétuste)

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme relatif à la rénovation d'armoire dans le secteur de la commune suivant :

- Eclairage public D54 – Armoire d'éclairage vétuste

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 2.828,00 € TTC.

Montant pris en charge par la FDE (70 % du cout HT des travaux de rénovation d'armoire de commandes, la TVA et la maîtrise d'œuvre)	2.160,00 €
Contribution de la Commune	668 €
TOTAL TTC	2.828,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE :

- D'adopter le projet présenté par la FDE de la somme,
- D'autoriser le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'Accepter la contribution financière de la commune estimée à 668,00 €

03/03/2022 – MICRO CRECHE – parcelles en domaine public

Dans la continuité du projet de micro-crèche au sein de la commune, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de passer en domaine public les parcelles AB 154 -155 et AB 380 se situant devant la parcelle destinée au permis de construire de la micro-crèche permettant ainsi la création d'un parking.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte la proposition du Maire à l'unanimité pour le passage des parcelles AB 154- 155 et AB 380 en domaine public.**
- **Autorise le Maire à conduire et signer toutes les formalités administratives relatives à cette opération.**

04/03/2022 – Adhésion à la FDE de la Ville d'Albert

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire précise que la ville d'Albert a demandé son adhésion à la Fédération Départementale de l'Energie. Par délibération du 18 janvier 2022, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville d'Albert à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, qui sera rattachée au secteur du Pays du Coquelicot. Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare :

- Favorable à l'adhésion à la FDE 80de la ville de la ville d'Albert à l'unanimité.**

05/03/2022 – Heures secrétariat de mairie

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que la fonction de secrétaire de mairie demande un accroissement du nombre d'heures au vu de la surcharge de travail constant depuis plusieurs mois. Le nombre d'heures supplémentaires effectué par la secrétaire de mairie le justifiant, le maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le nombre d'heure du secrétariat de mairie de 20 h hebdomadaire à 24 h hebdomadaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- **Accepte à l'unanimité l'augmentation du nombre d'heure de la secrétaire de Mairie de 20 h hebdomadaire à 24 h hebdomadaire.**
- **Autorise le maire à demander l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion pour entamer la procédure de suppression et création d'emploi pour modification du nombre d'heures hebdomadaires du poste d'Adjoint Administratif.**

06/03/2022 – PLUi – Désignation d'un référent communal titulaire et d'un suppléant

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'élaboration du PLUi Avre Luce Noye il est nécessaire de désigner un référent communal titulaire ainsi qu'un suppléant au sein de l'équipe municipale qui intégreront le comité de suivi.

Le comité de suivi est composé des membres de la commission aménagement du territoire ainsi que d'un référent PLUi des communes non représentées à la commission. Son rôle est de prendre connaissance des travaux et de réagir en étant un lieu d'échange, de débat et d'orientation des contenus sur les 4 prochaines années.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DESIGNNE :

- **Monsieur Philippe MAROTTE en tant que référent Titulaire**
- **Monsieur Jean-Marie LETAILLER en tant que référent Suppléant, Au sein du comité de suivi pour l'élaboration du PLUi Avre Luce Noye et pour une durée de 4 ans.**

Questions diverses :

- **RGPD** : Solution Citoyenne a mis fin au contrat liant la commune concernant le RGPD
- **Salle des fêtes** : La commission de Sécurité vérifiant tous les 5 ans les normes électriques a demandé au Maire de retirer le piano de la cuisine qui n'est plus en conformité. Ce sera fait et la commune fera l'acquisition d'une nouvelle plaque de cuisson.
- **City Stade** : le Conseil donne son accord de principe pour la création de bordures aux allées du city stade.